

REGLEMENT INTERNE DE LA BRADERIE DE PARAMÉ



INSCRIPTION :

Les formulaires d'inscription sont disponibles par mail sur demande paramecommerce@gmail.com, sur notre site internet parame-commerce.fr.

Possibilité de s'inscrire **samedi 22 juillet 23 de 6h à 7h30 (dans la limite des places restantes)** mairie annexe de Paramé ainsi que par courrier à l'adresse suivante : ESPRIT CHAUSSEUR- 6 rue des Six Frères Ruellan 35400 St Malo (date limite le 15/07/2023)

Toute inscription non validée par le règlement des sommes dues à l'ordre de ANCP sera annulée d'office.

En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne pourra être exigé, cependant, en cas de force majeure (maladie, etc..) et au vu de certificat l'attestant, la demande pourra être examinée.

L'ANCP décline toute responsabilité si des dispositions préfectorales sont imposées dans le cadre des mesures sanitaires. La braderie étant maintenue, malgré ce cas de force majeure, aucun remboursement ne sera exigible si l'exposant choisi de ne plus y participer.

EMPLACEMENT

Les emplacements seront mis à la disposition des exposants à partir de 6h00 du matin et devront être libérés pour 18h00 (horaires à respecter précisément). L'accès des voitures se fera **exclusivement sur présentation du laissez-passer** remis à l'inscription

L'accès aux places est autorisé jusqu'à 7h 30

La sortie de la braderie est autorisée à partir de 18h00 et quitter les rues avant 18h50 obligatoirement. (Pour nettoyage service de voiries)

Le n° d'emplacement devra être affiché sur le stand.

Les organisateurs se réservent la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure.

SECURITE

Les organisateurs de la braderie déclinent toute responsabilité en cas d'accident occasionné par les exposants du fait de la manutention, ils ne pourront être tenus responsables des vols et dégradations causés par quiconque sur les stands.

Les organisateurs s'engagent à s'adapter et à mettre en place toutes les mesures sanitaires imposées par arrêté préfectoral et à les vérifier

Les exposants s'engagent à laisser un passage de 4 mètres sur la chaussée afin de permettre la circulation des services de sécurité. Ceux qui ne s'y engagent pas le feront à leur risques et périls.

Le jour de la braderie, des personnes de l'organisation seront à votre écoute à la mairie annexe de 6h à 8h00. Passé cette heure, vous pourrez vous renseigner ou poser une réclamation aux différents «points barrières» qui posséderont les numéros d'urgence.

Note importante : Bien que cela soit une évidence pour beaucoup, nous nous permettons de rappeler que la braderie est organisée par des commerçants bénévoles en plus de leurs activités quotidiennes

Aussi, malgré notre vigilance, des erreurs se glissent parfois dans un dossier... Merci de garder en tête que, pour chaque problème, une solution est envisageable.

BONNE BRADERIE A TOUS

L'équipe de PARAMÉ COMMERCE

Courriel : paramecommerce@gmail.com